

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 25 septembre 2025



COMMUNE D'ESNEUX

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ESNEUX ET L'ASBL ARTICLE 27

Affaires sociales – Pauline Gobin

0474.13.81.05 – pauline.gobin@gmail.com

Le Conseil communal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'ASBL Article 27 dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025. « *Cette collaboration a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, en particulier pour les personnes confrontées à des difficultés sociales et économiques.* », explique Pauline Gobin, Échevine en charge des Affaires Sociales.

L'ASBL Article 27 agit depuis plus de vingt ans pour rendre la culture accessible aux publics précarisés, en collaboration avec un large réseau d'opérateurs culturels et sociaux.

Concrètement, la Commune financera l'acquisition de tickets Article 27 au prix de 5 € l'unité, qui seront distribués par le Plan de Cohésion Sociale aux bénéficiaires. Ces tickets permettront de profiter à tarif réduit d'une large offre d'activités culturelles, telles que des spectacles, concerts, expositions ou encore ateliers.

À travers ce partenariat, la Commune entend renforcer la participation citoyenne, soutenir la mixité sociale et encourager les collaborations entre acteurs culturels, associatifs et institutionnels.

CRÉATION D'UNE ZONE DE RÉTENTION AU RY D'EVIEUX

Travaux – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

Suite aux inondations de juillet 2021, la Commune d'Esneux travaille à rendre le territoire plus résilient. Afin de mieux protéger la population et les habitations face aux phénomènes climatiques de plus en plus intenses, le Conseil communal d'Esneux a validé la création d'une zone de rétention temporaire au Ry d'Evieux, rue des Fawes lors de la séance du 25 septembre 2025.

La zone de rétention envisagée a un potentiel de retenue de 4.000m³ et permettra de ralentir et stocker temporairement les eaux de ruissellement, limitant ainsi le risque de débordement.

Concrètement, les travaux consisteront notamment à aménager une digue en terre dont l'aspect naturel laisserait passer ce que le réseau peut évacuer naturellement, un ouvrage de rejet en béton, des canalisations adaptées ainsi que des plantations. Une alarme serait placée pour prévenir les autorités lorsque les canalisations ont atteint leur saturation et que la zone humide commence à se remplir afin d'anticiper les interventions à prévoir et prévenir la population. Le chantier, dont la durée est estimée à environ 35 jours ouvrables, s'inscrit dans la stratégie communale de prévention et d'adaptation face aux changements climatiques. Ce dispositif mis en place pourrait éviter la sortie du Ry d'Evieux lors de pluies exceptionnelles.